Tribune libre

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 265-266: **a**

PDF erstellt am: **30.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TRIBUNE LIBRE

Réponse à la critique de M. Gilles Roques

(compte rendu de *l'«Histoire de la Reine Berthe et du Roy Pepin», mise en prose d'une chanson de geste*, édition critique par Piotr TYLUS, Textes Littéraires Français, no 536, Droz, Genève, 2001)

M. Roques a publié dans le numéro 261-262 de la *Revue de Linguistique Romane* (pp. 305-308) un compte rendu écrasant de mon édition de l'*Histoire de la Reine Berthe et du Roy Pepin*. La critique s'y fait de plusieurs manières: 1) soit, elle contient des remarques générales et désagréables; 2) soit, elle concerne des détails (certaines remarques sont indiscutables, mais avec d'autres je ne suis pas d'accord); 3) soit, elle s'approprie les idées que j'exprime dans mon livre, comme si je ne les avais jamais exprimées, ce qui suggère mon ignorance; et ici, c'est un procédé qui me choque et que je n'ai jamais rencontré au cours de ma brève carrière philologique.

Ainsi, pour ce qui est des considérations générales du critique, il constate, p. ex., que «l'étude du processus de la mise en prose [51-98] est trop longue pour des résultats peu solides» (c'est moi qui souligne). Ici, il est difficile de débattre une telle constatation et je laisse le jugement aux lecteurs. Je veux dire seulement que j'ai voulu montrer le processus de la mise en prose, les changements les plus importants, en me servant des exemples concrets, en comparant la prose avec sa source épique, pour que les lecteurs en aient conscience en lisant le texte, mais aussi pour mieux individualiser mon «translateur» afin qu'il ne se confonde pas avec les autres prosateurs dans une même grisaille.

A un autre endroit, le critique constate que mon glossaire «ignore des règles élémentaires du genre». Comme il évoque dans la suite trois termes analysés dans les notes critiques, il me semble que cette remarque concerne la méthode. Or, il y a plusieurs méthodes, comme on sait, pour élaborer un glossaire. J'ai adopté la mienne lors d'un long stage de recherche à l'Université de Liège. Elle est donc celle de mes maîtres liégeois (cf. le glossaire dans l'édition critique de *«Narcisse», conte ovidien français du XII^e siècle*, par Martine THIRY-STASSIN et Madeleine TYSSENS, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule CCXI, Paris, 1976).

En ce qui concerne le type de critique dont je parle au 3^e point, je voudrais évoquer l'exemple suivant:

M. Roques constate qu'«après une analyse détaillée du texte [21-28], PT aborde l'épineuse question de la source.» Il s'agit du modèle qui a été mis en prose par notre translateur. Je tiens à préciser que M. Roques parle ici du chapitre intitulé «Etat présent des recherches sur la mise en prose de *Berthe*». J'y évoque donc tout ce qu'on a écrit jusqu'à présent sur ce texte. Mais comme les chercheurs s'intéressaient principalement, quelques rares cas mis à part, à la question de la source, M. Roques, après une lecture rapide, pouvait avoir l'impression que j'aborde le problème de la source. Dans la suite, il essaie de prouver que le prosateur s'est servi

de la version d'Adenet (voir l'exemple de *flavelle* = «mensonge» qu'il évoque). Ce procédé me surprend, parce que je n'ai pas essayé de démontrer le contraire et je suis surpris doublement quand il constate: «Il est donc hors de doute à mes yeux que le texte d'Adenet est la source principale de la prose.» Mais c'est une chose prouvée depuis longtemps. D'ailleurs, cette constatation se dégage de mon livre aussi, et déjà à la première page où j'écris: «il est hors de doute que, pour rédiger sa prose, le translateur a pris pour modèle *Berte aus grans piés*, chanson de geste d'Adenet le Roi». D'ailleurs, en étudiant le processus de la mise en prose, je compare tout le temps la prose avec la chanson d'Adenet. Puis, la quatrième de la couverture nous l'apprend aussi, comme le sous-titre: *«Histoire de la Reine Berthe et du Roy Pepin», mise en prose d'une CHANSON DE GESTE* (il s'agit évidemment de la chanson d'Adenet le Roi). Mais si quelqu'un ne lit que le compte rendu de M. Roques, il peut penser que j'hésite encore là-dessus, en me plaçant ainsi, dans le temps, avant les recherches menées par Albert Henry ou même celles de Joachim Reinhold datant d'il y a presque un siècle. C'est vrai que je pose, aux pages 99-107, la question si le prosateur s'est laissé influencer quelque peu aussi par d'autres rédactions françaises de cette légende (il s'agit du chapitre intitulé «Rapports de la *Berthe* en prose avec les autres rédactions françaises de la légende»), et j'insiste surtout sur quelques ressemblances entre la prose et le *Miracle de Berthe*, joué à Paris au XIV^{e} s. Mais le critique ne sait pas comment expliquer ces rapprochements. J'émets l'hypothèse que l'auteur de la prose aurait pu voir la représentation théâtrale de ce Miracle, car il fut peut-être représenté aussi en mai 1455, ce dont je parle en note à la page 105, en me référant à A. Henry. D'ailleurs, les ressemblances entre la prose et le *Miracle* sont surprenantes, et je renvoie ici les lecteurs à mon étude. M. Roques constate, en plus, qu'«il reste encore à examiner si le Miracle dépend ou non et dans quelle mesure de l'œuvre d'Adenet». Mais bien sûr qu'il en dépend et ceci est prouvé depuis très longtemps, mais moi, dans mes analyses, je me suis concentré sur les ressemblances entre la prose et le *Miracle* qui ne se rencontrent pas dans Adenet, ce qui prouverait une éventuelle influence du *Miracle* sur la prose.

Et voici la réponse à d'autres remarques du critique:

– M. Roques constate: «Le problème de la coupe des mots est tranché avec trop de naïveté. L'éditeur a bien vu que le ms. ne méritait sur ce point qu'une confiance limitée [116 et note à la ligne 3301], malgré cela il lui est resté fidèle» et il me reproche que je suis «aveuglément» la coupe du ms. Mais ce n'est pas vrai. Le critique évoque la p. 116, mais il paraît qu'il n'ait pas lu ce que j'écris à la p. 117 où je déclare que j'ai vérifié, dans les dictionnaires de l'ancienne langue, toutes les liaisons entre les mots et tous les découpages anormaux; je garde dans ma transcription seulement les graphies qui sont attestées ailleurs et qui ne sont pas de pure fantaisie, mais témoignent d'un souci étymologique des copistes (le cas des découpages): *par my*, *en fin*, *de puis*, etc. C'est une question à laquelle je reviens dans la note à la l. 169 (pour ce qui est des liaisons) à l'occasion de *assouffrir* = «à souffrir», où j'écris qu'«on trouve dans l'ancienne langue la préposition *à* jointe au mot suivant par réduplication de la consonne initiale», ainsi *affaire* = «à faire», *affin* = «à fin», etc., et je renvoie à Godefroy (vol. 1 I, pp. 6b-7a) où l'on trouve nombre d'exemples de cette espèce. C'est un fait de langue. Faut-il vraiment corriger? Je ne le pense pas. C'est par respect du manuscrit que j'ai gardé ces graphies, pour ne pas le mutiler trop, et c'est un respect voué à la lettre des manuscrits surtout par les jeunes philologues. Possible que j'ai exagéré dans certains cas, mais m'accuser de naïveté et d'aveuglement est vraiment exagéré.

– Le critique constate à propos de l'emploi du terme *tristesse*, féminin de *triste*: «La tentative d'interpréter *tristesse* comme le féminin de *triste* ne convainc pas, malgré l'exemple tiré de Huguet, qui ne me paraît pas probant». Il s'agit d'une épithète attribuée à Margiste à neuf endroits dans le texte. Il faudrait donc corriger, mais le copiste se serait-il trompé 9 fois? D'ailleurs, cette signification convient bien dans le contexte où apparaît ce terme employé avec le sens de «méchant», «lâche» (pour cette signification de *triste*, voyez Godefroy, vol. 8, p. 79c). Voici l'exemple tiré de Huguet: «Lasche et tristesse nuit...» (André de Rivaudeau).

– D'autre part, M. Roques propose de garder la leçon du manuscrit là où elle semble bien suspecte et de plus, il s'agit d'une seule apparition. C'est le cas de *paires d'amours* (l. 3575) que je corrige en *paines* et que le critique interprète comme «sortes d'amours». J'ai été poussé à faire cette correction par ce qu'on lit dans la suite: à la ligne 3579 l'auteur se réfère à *Remedia Amoris* d'Ovide.

– Pourquoi le critique constate-t-il qu'«*agectee* d'*agister* 's'aliter' est parfait» (l. 1932), comme s'il voulait me corriger, si je garde cette forme dans ma transcription et que je propose à ce participe passé la signification de *couché* dans une note relative à la ligne 1932 (il s'agit de l'une de deux interprétations possibles de ce terme)?

– Pour la l. 2995 M. Roques conseille de «conserver la leçon du ms., qui est parfaite, en coupant *en queste*». D'abord, elle n'est pas parfaite, car on a une interversion des mots et un *ne* superflu (voyez l'apparat critique): «faire mencion ne enqueste ne cest de puis mis v*ostr*e pere pour vous». Puis, l'omission de la préposition *en*, par haplologie, est probable. C'est une solution que je choisis et qui est aussi bonne que celle proposée par le critique.

– Le verbe *se marmouser* ne signifie pas, à mon avis, «se demander sans cesse» à la l. 3899, comme le veut le critique. Il possède la valeur de *s'irriter*, *se fâcher*, comme je le constate dans la note relative à cette ligne. Il faut le lire dans un contexte plus large: Pépin était irrité (fâché) que Berthe a réussi à nier son identité lors d'un interrogatoire mené par Simon et Constance, alors qu'il était convaincu que c'était bien sa femme.

– Le critique me reproche «un usage immodéré de Huguet». Certes, il s'agit d'un dictionnaire du XVI^{e} s., et ici, on a affaire à un texte du XV^{e}. Mais on ne dispose pas pour le XV^{e} s. d'un outil de travail aussi solide que pour le XVI^{e}. D'autre part, les mots du XVI^{e} ne sont pas tous nés au XVI^{e}. C'est pour cette raison que j'ai eu recours à ce dictionnaire.

– M. Roques constate que l'attestation de *abrité* en 1489 reste douteuse. Mais j'ai puisé cette information dans le dictionnaire de Bloch-Wartburg (*Dictionnaire étymologique de la langue française*, Presses Universitaires de France, Paris, 1994, p. 3b), ce que je dis dans la note relative à la l. 1175.

Par contre, je remercie le critique pour l'ingénieuse correction en *proplexité* à la ligne 1280. On peut admettre le point derrière *pendu* à la l. 2524, avec un changement du sens de la séquence qui suit. Et d'accord pour la virgule après *adiree* à la l. 4398, ce qui changerait un peu le sens de *adiree* ici, mais mon interprétaion de ce mot est aussi possible (voyez la note relative à cette ligne). Je remercie le critique aussi pour quelques autres remarques.

Je pense que M. Roques parfois n'a pas voulu bien comprendre mes intentions. Cette critique ne contient aucune phrase positive. Elle est trop négative pour qu'elle soit vraie, et trop injuste pour qu'elle puisse apprendre quoi que ce soit à un jeune

chercheur. Je regrette beaucoup que la première critique de mon livre (après l'impression) soit si méprisante et si peu humaniste, pourtant dans un monde d'humanistes que nous sommes.

Piotr TYLUS

Réponse

Je remercie très vivement notre jeune collègue pour cette réaction vigoureuse – dont j'ai tenu à préserver aussi le style – à mon compte rendu de son édition. Consacré docteur par l'Université de Cracovie, il a pu s'imaginer que l'onction doctorale qui lui a été accordée pour sa thèse, lui conférait aussi l'infaillibilité; j'ai le regret de lui révéler qu'il n'en est malheureusement rien. Quant à mon compte rendu, il me paraît conforme à ce que je produis d'habitude (il n'y a donc pas là une défaillance de ma part!), mais comme j'ai déjà connu de semblables réactions, qui avaient cependant la prudence de ne point me demander de publier une mise au point, il m'a semblé bon de me livrer à un examen de conscience, pour une fois.

Contrairement au cliché qui fait du critique un perpétuel insatisfait, j'ai abordé la lecture de l'édition de notre collègue avec sympathie et je n'ai nullement mis en doute la passion qui l'animait lors de son travail sur un texte qui méritait d'être édité. J'ai seulement voulu donner mon point de vue sur ce texte – point de vue partiel sans doute, mais il me faut moi aussi prendre quelque plaisir à la lecture – et je ne pouvais pas le faire sans souligner chemin faisant quelques menues imperfections. Mon compte rendu n'a qu'un seul défaut, il est déjà un peu trop long (il faut dans la mesure du possible que la longueur d'un compte rendu ait quelque rapport avec l'intérêt de l'ouvrage) et pourtant je m'étais volontairement efforcé de ne pas insister sur certaines faiblesses et de rester très modéré par rapport à ce que j'aurais pu dire.

Voyons donc ce qui a blessé notre collègue et dont je le prie de m'excuser. En ce qui concerne les «remarques générales et désagréables», je maintiens fermement que l'étude du processus de la mise en prose telle qu'elle est entreprise ici n'a pas sa place dans l'introduction d'une édition du texte. Elle aurait pu être publiée dans un article d'une Revue dont le comité de lecture aurait eu la tâche, absolument nécessaire dans le cas présent, d'aider l'auteur à compléter son information et à structurer son raisonnement. En tout cas, dans son état actuel cette étude, qui n'est pas digne d'être publiée dans une Revue sérieuse, alourdit inutilement le volume. D'autre part, je réaffirme hautement que le glossaire ignore les règles élémentaires du genre; je n'ai pas insisté sur ce point, en considérant que notre collègue polonais n'avait pas les instruments de travail indispensables pour mener un travail délicat. Il se réclame maintenant de ses maîtres liégeois, mais je suis absolument certain que ceux-ci ne peuvent pas reconnaître leur enseignement dans cet entassement de vedettes déversées sans méthode et cet empilement de synonymes définitoires, en partie puisés dans les dictionnaires et recopiés sans critique. Il suffit de prendre trois mots au hasard pour illustrer ce jugement. *Estraine* est défini par «chance, fortune, hasard», ce sont les trois mots de la définition donnée par Gdf 3, 650a; or *estraine* est employé dans la locution *a bonne estraine* "par un heureux début», comme le montre le contexte: «Par ung lundi matin doncques, a bonne estraine, au commancement de la semaine...», où l'on reconnaît le texte d'Adenet: «Ce fu par un lundi, au chief de la semaine ...(Dieu) li a a cel lundi envoié bonne estraine», à propos duquel Henry glose *estraine* par «chance, fortune», définition qui ne me paraît pas absolument satisfaisante non plus malgré l'admiration que je porte à son auteur - j'aurais préféré *envoier bonne estraine* «envoyer un heureux commencement, faire

partir du bon pied» -, mais Henry a quant même évité «hasard» qui est un contresens . *Excusacion* «excuse ou exemption» donne les deux sens qu'offre Gdf 3, 451c et 452a, alors qu'il importait d'indiquer qu'il s'agit du syntagme *sans aucune excusacion* «sans rémission», avec un sens qui dérive de *excusacion* «exemption». *Faitissement* est glosé pour une seule occurrence par quatre des sept synonymes qu'a entassés Gdf 3, 709c; il suffisait de n'en retenir qu'un, comme «joliment». Bref, on ne peut nullement se fonder sur un sens trouvé dans ce glossaire. Tout n'est pas faux, mais rien n'est sûr. Ma tâche de recenseur ne consiste pas à refaire un travail qui n'a pas été fait mais seulement à signaler ce qu'il en est, afin d'alerter l'utilisateur, qui pourra en tenir compte s'il le souhaite.

Quand notre collègue se plaint de la façon dont je rends compte de sa présentation des sources de la mise en prose, je crains qu'il ne m'ait pas bien compris. Je n'y dis rien de bien original (de là à m'accuser de m'approprier sa trouvaille, il y a un abîme!), mais je confirme avec netteté après avoir présenté sommairement l'historique de la question et avoir apporté un argument nouveau (j'ai bien le droit d'exprimer un avis personnel, qui repose sur une lecture du texte) qu'une seule source est avérée, le texte d'Adenet, dont l'auteur de la mise en prose a eu, à coup sûr, un manuscrit sous les yeux (on aurait pu chercher à savoir si ce ms. pouvait être identifié), et qu'au plan de l'étude linguistique le fait mérite plus de considération que les pages, trop bavardes et souvent gravement fautives (au point que j'ai renoncé à les commenter; il eût fallu les refaire complètement), consacrées aux modifications lexicales effectuées par la mise en prose [57-68]. Par contre, on peut affirmer, pour diverses raisons d'ailleurs, que l'auteur de la mise en prose n'a pas consulté le manuscrit du Miracle de Berthe (contrairement à l'hypothèse formulée par notre collègue, qui en remet toutefois l'examen approfondi à plus tard[1] [105]), avec lequel son texte n'offre aucune ressemblance textuelle. Ce Miracle en outre ne me paraît pas présenter de ressemblance textuelle avec le texte d'Adenet, de sorte que je reste toujours dans l'incertitude sur le rapport entre Adenet et le Miracle, malgré l'affirmation de notre bouillant collègue que «bien sûr il en dépend et ceci est prouvé depuis très longtemps»; je m'en tiens sur ce point à ce que dit Henry à la note 9 de la page 32 de son édition de 1982 de Berte (édition qui, sauf erreur de ma part, n'est nulle part citée dans l'ouvrage de notre collègue): «ce miracle est la transposition dramatique d'une version narrative qui pourrait être celle d'Adenet: les avis à ce sujet, ou plutôt les sentiments, varient».

Venons-en maintenant aux points précis qui sont contestés et dans l'ordre où ils sont présentés. Le raisonnement concernant la coupe des mots me laisse perplexe. De propos délibéré, l'éditeur a normalisé bon nombre de coupes «anormales», sans en laisser aucune trace dans sa transcription ni le signaler dans l'apparat [116]; dans ces conditions, son édition n'est d'aucune utilité pour qui voudrait examiner la question de la coupe des mots dans ce manuscrit, à supposer que ce manuscrit ait un intérêt à ce point de vue. Par contre, il a décidé de conserver «un groupe de découpages anormaux qui résultent probablement d'un souci étymologique des scribes / auteur (?)» [116-117]. Les exemples qu'il en donne dans son introduction (du genre

(1) Signalons aussi à notre collègue qui trouve «un peu obscènes» les paroles de la serve dans le miracle [106], que sa formulation pourrait amener à pense que sous la graphie *con*, dans *ouvrez en con de vostre famme* (à traduire «conduisez vous sur ce point comme (vous le devez) envers votre femme»), il aurait vu autre chose que la conjonction *com(me)*.

par my, *en fin*) sont indifférents, encore que les choses commencent à devenir inutilement raffinées quand il imprime: «et *pource* fut elle *de puis* appellée Berthe au grant pié» (l302). Mais le recours au dictionnaire de Godefroy (car c'est ce qu'il faut entendre, dans le meilleur des cas, sous le terme de «dictionnaires de l'ancienne langue» [117]) pour trancher entre les découpages anormaux autorisés et les autres me paraît être précisément de la naïveté; on regrette que l'éditeur se soit donné tant de peine pour un résultat qui n'a strictement aucune valeur scientifique. Le comble est atteint avec les graphies comme *ja parçoy* pour *j'aparçoy*, ou *la raisonna* pour *l'araisonna* (avec introduction d'un verbe *raisonner* au glossaire); si c'est là ce qu'il appelle «le respect voué à la lettre des manuscrits par les jeunes philologues», on se prend à leur prêcher l'irrespect. Je me bornerai simplement à faire remarquer à notre collègue qu'il peut à l'occasion se révéler un critique bien plus péremptoire que moi (ce qu'on ne croirait pas possible!), sur un point mineur mais qui concerne l'école liégeoise dont il se recommande, En effet, j'ai ici même (64, 607) indiqué mon léger désaccord avec les transcriptions du type *octire*, *octupoient* qu'a choisies M. Tyssens pour Le Roman de Guillaume d'Orange. Or, sur ce point, si nous sommes à peu près du même avis, je trouve très inconséquent de la part de quelqu'un qui se veut fidèle à la lettre du manuscrit de dire [19], concernant le travail de la jeune étudiante d'A. Henry, qui, en 1962, avait édité ce texte dans un mémoire resté inédit: «on pourrait adresser à Marez quelques reproches. Ainsi, il lui arrive parfois ... de commettre de petites fautes, par ex.: «oc**t**ist le lyon», «leur ac**t**orderent leur fille» (certes, le tracé du *c* et du *t* se ressemblent souvent dans le manuscrit, mais il faut corriger)». Et en plus si les tracés se ressemblent (et là encore *se ressemblent* est trop imprécis), peut-on parler de correction?

Quant aux leçons de philologie que m'administre doctement notre collègue, je crains que nous n'appartenions pas à la même école! L'interprétation de *tristesse Margiste* (*la fauce vielle et tristesse Margiste, la faulce tristesse vielle M.*) comme le féminin de l'adjectif *triste* au sens de «méchant, lâche» est indéfendable. Il s'agit clairement d'une forme de *traîtresse*, dont on trouve des formes approchantes: *tristresse* (*plus tristresse que Ganes*) TissierFarces 32, 177n, *tritresse* Sotties ds Hu 7, 302a et aussi *tritreusement*, *tritheusement* (pour *traîtreusement* ds GdfC 10, 797c) ou encore fréquemment *tri(s)t(r)e* pour *traître*. Et *La Lasche et tristesse nuit* de de Rivaudeau, dont notre collègue fait grand cas, n'est, malgré Hu, qu'une «nuit lâche et traîtresse». Il est même probable aussi que le *triste* «méchant, mauvais» ([hap.] Liège env. 1400 [< Gdf 8, 79c, auquel notre collègue nous renvoie]) de FEW 13, 2, 302a est en fait à ranger sous TRADITOR. Notre collègue pourra donc se consoler en se voyant en si bonne compagnie parmi ceux qui se sont laissés prendre au mirage des formes en *trist-*, issues de *traistre* et dérivés. Contrairement à ce qu'il dit, je ne propose pas de corriger une faute, qui n'existe pas, mais d'enregistrer au glossaire la forme *tristesse* adj. fém. «traîtresse», alors que lui crée un féminin de *triste*, qui est, pour le moins, sémantiquement et morphologiquement discutable et ne peut être admis sans une démonstration que j'attends avec intérêt.

Quand je suggère, tel un jeune philologue, de garder la leçon du manuscrit contre un éditeur trop prompt à corriger, notre collègue s'insurge. Et pourtant les *paires d'amours* ne sont pas les *paines d'amours !* Le manuscrit donne: «Saincte Marie, que noble chose est d'aimer et de tant y a de *paires d'amours*, et que forte chose est a cougnoistre amour, et que bien eureulx est celuy qui ame bien, et mal eureulx celuy qui mal aime. Si ne veult l'istoire mie de tous ces points rendre raison ne responce, ains se raporte a Ovide qui les remedes en baille, et a ceulx aussi qui cougnoissent qu'est amer et qu'est qu'aistre aimé». Notre collègue a corrigé

paires, sous prétexte que la leçon lui paraît «bien suspecte» (parce qu'il ignore le sens de *paires*!) et qu'il «s'agit d'une seule apparition» (je ne comprends pas ce qu'il veut dire par là!), en *paines*, au motif qu'il est fait un peu plus loin référence aux *Remèdes d'Amour* d'Ovide. J'ai écrit avec modération: «*tant y a de paires d'amours* «de sortes d'amour» du ms. me paraît défendable». C'était un doux euphémisme! J'aurais dû dire: «la correction de *paires* en *paines* défigure le texte qu'elle rend plat et incohérent; chacun connaît le sens de «sorte» pour *paire(s)* v. TL 7, 51-52), qui est incontestablement la bonne leçon». Voilà qui m'apprendra à mâcher mes mots! A supposer même que le *r* de *paires* soit illisible dans le ms. , la leçon *paires* s'imposerait.

De même, quand le manuscrit donne (ponctué et la coupe des mots faite selon mon interprétation): «vous nous dictes que vous estiés fille d'un vavasseur... et vous estiés d'avecques elle [la marâtre] partie pour aucuns argus dont puis ne vous ouÿsmes faire mention ne en queste ne c[=s]'est depuis mis vostre pere pour vous», je dis que le texte du ms est parfait. Notre collègue a été choqué par l' anticipation de *en queste* (par rapport à *c'est mis*), qui est très courante, et trouve superflu le *ne* qui précède ces mots, alors qu'il s'agit de la conjonction de coordination en phrase négative. Bref, il n'a rien compris à la construction de la phrase et il nous propose une correction dont je suis sûr qu'elle ne vaut rien (avec un *s'est mis [en] enqueste*, qui n'est pas piqué des vers). Il conclut enfin sa belle démonstration en affirmant que sa solution est aussi bonne (je suis sensible à cette appréciation flatteuse!) que la mienne, qui, elle, ne corrige pas le texte.

Pour *agectee*, il a échappé à notre collègue que ma remarque visait sa note, où il commence ainsi: «On voudrait bien rectifier par *afectée*, correction qu'on nous a d'ailleurs suggérée, mais le moyen français ne connaît pas, semble-t-il, la valeur de *être touché par une maladie* pour ce terme». Mais cette suggestion est absurde et son auteur doit savoir gré à notre collègue d'avoir préservé son anonymat. La note est ensuite totalement oiseuse, qui met sur le même plan une solution qui est la bonne (*agectée* est d'*agisté* «couché», et il suffisait de renvoyer au DEAF comme je l'ai fait, sans se perdre dans des considérants naïfs) et une fantaisie sans fondement (*agectée* serait une graphie d'*agitée*, avec à l'appui une unique attestation médiévale, tirée d'un texte bien connu des lexicographes - et de moi en particulier v. RLiR 38, 1974, 453 -, qui n'a rien de médiéval); ce sont «les deux interprétations possibles» entre lesquelles notre collègue n'a pas encore choisi, même après ma remarque. Ainsi je comprends mieux pourquoi ne figure pas au glossaire la forme *agitée* du même verbe *agister*, qu'on lit à la ligne 2026; pour lui, il n'y a pas l'ombre d'une ambiguïté, c'est notre moderne *agité*. On me permettra d'être sûr que non.

Notre collègue conteste le sens de «se demander sans cesse» que je propose, avec un renvoi au FEW, pour *se marmouser*. Il préfère en rester à la glose de Gdf, reprise par Hu «s'irriter». Pour un personnage, Pépin, dont le texte dit qu'il *estoit assez joieulx mais d'itant se marmousoit en soy que*, ce que je comprends, renvoi à l'appui et à l'aide, in petto, d'une dizaine d'attestations inconnues des dictionnaires(2), comme «il se réjouissait mais se demandait sans cesse pourquoi ...», j'ai la faiblesse de préférer ce sens à «il se réjouissait mais s'irritait de ce que ...», qui transformerait notre Pépin en Jean qui rit et Jean qui pleure. Notre collègue se révèle ainsi encore plus fidèle même aux gloses des dictionnaires qu'à la lettre des manuscrits. Mais pour être jeune philologue, il n'est pas interdit d'avoir de l'esprit critique! Et ma rectification n'inter-

(2) Le sens premier de *marmouser* est «marmonner entre ses dents» et l'emploi pronominal marque la participation du sujet à l'action. La glose «s'irriter» de Gdf provient d'un rapprochement facile, établi entre deux verbes réfléchis. Prenons

vient que parce que le mot fait l'objet d'une note lexicale, qui n'apporte aucune information nouvelle et présente avec une naïveté désarmante des informations partielles extraites sans critique de Gdf et d'Hu. Et dans sa lettre il s'enferre encore en montrant qu'il n'a pas compris les quatre mouvements dans la réaction de Pépin [ll.3898-3902]: 1) Pépin est joyeux d'avoir acquis la conviction que c'est bien sa femme, 2) il rumine pourquoi elle a dissimulé obstinément son identité à ses protecteurs, 3) mais il se souvient d'un mot qu'elle a dit qui lui faisait comprendre que c'était la conséquence d'un vœu, 4) alors il l'en aime davantage. Pas une once de colère là-dedans.

Je laisse au lecteur le soin de peser la valeur des justifications concernant l'usage de Huguet et le mot *abrité* (où ce que je dis, qui est exact, s'insère dans la refonte d'une note, dont il me semble que la portée n'a pas été mesurée) mais je remercie notre collègue de l'appréciation positive contenue dans l'avant dernier paragraphe de sa lettre, appréciation à laquelle je suis très sensible; il me paraît toutefois que mon apport ne se limite pas à ce qu'il indique, mais il y a un grand mérite à trouver du bon grain dans l'ivraie de mon compte rendu , car s'il est, dans cette lettre, une phrase révélatrice, et mortifiante pour moi, c'est bien que ma «critique est trop injuste pour qu'elle puisse apprendre quoi que ce soit à un jeune chercheur». S'il n'en a rien appris, la faute est mienne, je le reconnais, je fais un très mauvais pédagogue. Je lui suis donc reconnaissant de m'avoir offert généreusement une seconde chance où j'ai essayé, selon mes modestes moyens et en espérant ne pas avoir lassé le lecteur, de répondre aux questions qu'il me posait. Je reste à sa disposition pour des compléments d'information, qui seront donnés sous une forme moins publique.

Il faut dire enfin que ce n'est pas lui que visaient les quelques flèches, que je ne renie nullement, qui agrémentaient le dernier paragraphe de mon compte rendu et Monsieur le Directeur des Editions Droz l'a bien compris, qui aurait voulu ajouter son propre complément à cette Tribune Libre, déjà un peu longuette. J'ai jugé que sa lettre d'insultes à l'égard d'un critique qui avait toujours cru rendre service aux Editions Droz en s'astreignant à faire le compte rendu de la quasi-totalité des éditions qu'elles ont publiées depuis plus de trente ans, ne méritait que le silence; elle me dispense même désormais de m'intéresser aux ouvrages qui sortiront de sa boutique, qui s'est arrogée indûment une situation de quasi-monopole sur la publication des textes médiévaux (et à quel tarif!), en se souciant maintenant de moins en moins de la qualité de ses productions. Mais je ne puis imaginer un instant qu'avant de m'envoyer son poulet il ait omis de demander leur avis aux membres du Comité de Publication des Textes Littéraires Français, qui lui auront certainement donné leur assentiment, et parmi eux il y a de bons spécialistes du français médiéval qui ne manqueront assurément pas de se féliciter de voir leurs noms figurer comme caution scientifique à la page 4 de l'édition de l'*Histoire de la Reine Berthe et du Roy Pepin*.

Gilles ROQUES

---

cet exemple du Garin de Monglane en prose que son éditeur, H. E. Keller, glose par «se fâcher»: «Sainte Marie, comme fut Robastre plain de courroux quant il oÿ cellui qui a tous besoings a toutes heures et a tant et diverses fois avoit son corps et son sens exposé en l'ayde du pere... Et maintenanat ne vouloit aidier au filz! Il se marmousa lors a par soy, et fut comme tout déliberé de l'ocire se n'eust esté ce qu'il pensa que ...» Robastre est furieux de ce que Perdigon refuse de s'associer à son projet, il rumine en lui-même son refus (c'est précisément le sens de *se marmouser*) et va jusqu'à envisager de le tuer, mais il se ravise. Qu'on pèse ainsi tous les exemples de *se marmouser* et l'on verra que le plus souvent «se fâcher» n'est qu'une approximation dont il faut se détacher.